

La Natation ne s'arrête jamais...

Comme évoqué lors du dernier FFN Direct, la Natation prend une dimension plus large pendant l'été. C'est en effet la pleine saison de la natation estivale et de l'Eau Libre.

A l'image du Département Licences, la FFN prépare aussi pendant cette période la saison prochaine qui sera aux couleurs olympiques.

Bonne Lecture...

Les nouveaux enJeuX de L'Eau Libre**Dynamique de Performance**

Pour décrire la discipline de l'Eau Libre à un novice, on pourrait dire que l'eau libre est à la natation, ce que le VTT est au vélo, la discipline tout terrain ou plutôt toutes eaux !!!

C'est en effet là la première singularité de cette discipline : elle se nage en milieu naturel. En mer, en lac ou en rivière, rien ne sert d'être un nageur très performant pour apprécier. Nager en dehors des piscines réserve cependant parfois quelques surprises : lors des derniers championnats du monde les athlètes ont partagé leur aire de jeu avec des méduses !

Etre nageur d'eau libre, c'est aussi aimer l'effort qu'implique un engagement total sur de longues distances. Dans les grands championnats les épreuves sont de 5km, 10km ou 25km. A haut niveau, il est nécessaire encore d'avoir un sens tactique assez pointu et maîtriser l'élément dans lequel on évolue notamment les éventuels courants ou la température fraîche de l'eau.

La Coupe de France d'Eau Libre a lieu principalement l'été avec quelques étapes en départements et territoires d'outre mer durant l'hiver métropolitain.

Tout au long de la saison, il y a une Coupe du Monde avec différentes étapes à travers les continents et l'été venu une Coupe d'Europe. Gilles Rondy est d'ailleurs Champion d'Europe en titre du 25km.

Révolution , évolution du crédit porté à la discipline, l'Eau Libre a plongé dans le bassin olympique en 2005 !!

Le CIO a décidé de l'inscrire au programme des Jeux Olympiques de Pékin 2008 sur la distance du 10km.

Pour plus d'informations sur l'eau libre, www.ffnatation.fr partie « Eau Libre » ou contacter Christine MARC'H au 01 40 31 40 32 ou christine.march@ffnatation.fr.

Dynamique de Service**Licences : la saison 2007/2008 en ligne de mire**

Alors que les derniers clubs d'été sont en train de licencier leurs adhérents pour la période estivale, le département Licences planche déjà sur la saison 2007/2008. Il informe les structures que les imprimés de licences vierges sont disponibles auprès des Comités Régionaux depuis le 20 juin 2007. Parallèlement, la FFN souhaite rappeler quelques dispositifs applicables pour affilier une structure et licencier tous ses adhérents.

Voici le calendrier des opérations pouvant être effectuées sur extranet en vue de la saison 2007/2008:

- **A partir du 1er juin 2007 :** possibilité de *pré-licencier* les adhérents
- **A partir du 15 août 2007 :** possibilité de *pré-affilier* l'association
- **Dès le 16 septembre 2007 :** possibilité de régler l'affiliation par *Carte Bancaire*

Une fois ces démarches entreprises le club pourra alors en toute tranquillité licencier ses adhérents dès le premier jour de la saison.

Ensuite, si la **structure change de dénomination**, les structures doivent se faire connaître avant le début de la saison. Les clubs sont ainsi invités à faire parvenir, si possible, les documents justificatifs avant leur nouvelle affiliation.

Enfin, nous vous rappelons que toute structure affiliée doit mettre à jour les données concernant son club (adresse, téléphone, mail) directement via extranet.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Philippe PONGENTY au 01 40 31 40 18 ou licences@ffnatation.fr

La Commission « Femmes et Sports »

Pour la saison 2005-2006, la FFN comptait 248 571 licenciés et parmi eux 140 276 femmes, soit 56% de licenciées FFN.

Actuellement, le Comité Directeur de la FFN compte 7 femmes sur les 31 membres qui le composent soit 22%.

A compter du prochain renouvellement en mars 2009, il est prévu conformément à l'article 15 des statuts de la FFN que la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes doit être garantie en attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles.

C'est donc pour se préparer au mieux à cette échéance qu'un groupe de réflexion « Femmes et Sports » a été créé à l'instar de celle mise en place au CNOSF ou au CROS Côte d'Azur par exemple.

Le Président Francis LUYCE a confié la présidence de ce groupe de réflexion devenu désormais commission à Madame Michèle-Anne SAHIN, lauréate en 2006 du concours PACA « Femmes et sport » dans la catégorie « dirigeante ».

Les travaux ont débuté en 2005 autour des thèmes suivants :

- Organisation, participation, intervention à des débats autour du thème « les femmes et le sport » au niveau régional et national,
- Constitution d'un réseau de correspondant(e)s « Femmes et sport » au niveau des CR et CD de natation,
- Mise en place d'un programme d'actions visant à favoriser les conditions d'accès des femmes aux postes de responsabilités. A ce titre Juliette PUMAIN a mis en place dans sa région l'action « je cours, tu cours, elles courent .. Pour Sport handicap » qui a rencontré un chaleureux succès.
- Mise à l'honneur des femmes ayant marqué l'histoire de la natation et de création d'un club de supporter féminin de l'équipe de France de Natation
- Projet d'organisation d'une manifestation sportive féminine de Natation.

Pour plus d'informations sur cette commission :

- Madame Michèle-Anne SAHIN au 06 80 78 26 76 ou 04 93 49 17 51
- Magali TAPRET au 01 40 31 40 08 ou magali.tapret@ffnatation.fr

Cette commission est composée de :

- **Michèle-Anne SAHIN**, Présidente de la Commission, membre du Comité Directeur, Présidente de la Commission Marketing-Communication de la FFN
- **Paulette FERNEZ**, Trésorière Générale de la FFN
- **Evelyne CIRIEGI**, Présidente du club omnisport SPORTS 7, Secrétaire Générale du CROS Ile de France, en charge du dossier « Femmes et Sport »
- **Juliette PUMAIN**, Secrétaire Générale du Comité Régional d'Auvergne, membre de la Commission « Femmes et Sport » du CROS Auvergne.
- **Sylvie GRANGEON**, Membre du Comité Directeur du Comité Régional du Centre.
- **Colette RAMBOUR**, Médecin du Comité Régional de Picardie.

La question du mois

Qu'est ce qu'un « séjour spécifique » ?

Le 1^{er} septembre 2006, la législation relative à la protection des mineurs concernant les déclarations faites au titre des centres de vacances et de loisirs a été modifiée.

La notion de « séjour spécifique » a été instaurée et concerne les « séjours organisés, pour leurs licenciés mineurs, par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs qui leur sont affiliés, dès lors que ces accueils entrent dans le cadre de leur objet ». (arrêté du 1^{er} août 2006)

Ainsi, tous les stages organisés par les structures FFN rentrent dans ce champ d'application et sont soumises à déclaration dès lors que le séjour regroupe **7 mineurs ou plus âgés de 6 ans ou plus** et que **le séjour comprend au moins une nuitée**.

Ne sont pas concernés par cette déclaration, les déplacements ayant pour objet la participation à une compétition.

La principale nouveauté de cette législation est que la personne désignée comme directeur de séjour peut être titulaire du BEESAN alors qu'auparavant il fallait que cette personne soit titulaire du BAFD ou du BEES 2^{ème} degré.

L'effectif encadrant le séjour doit être composée d'au moins 2 personnes. Il appartient ensuite à chaque fédération de déterminer le nombre d'éducateurs nécessaires en fonction du nombre de participants afin d'assurer leur sécurité.

La déclaration des séjours spécifiques se fait à l'aide du formulaire CERFA n°12757*01 accompagné du projet éducatif concernant le stage.

Dans la partie « Surveillance et Encadrement » du CFR sur www.ffnatation.fr, vous pouvez télécharger une fiche pratique dédiée à ce sujet ainsi que les formulaires CERFA et une fiche méthodologique concernant le projet éducatif.